



# PROCÉDURE RÉGIONALE POUR LES CAMPS 2023 (BZH/PDLL)

Partie 1 : AVANT le camp	
Dès que le groupe a un projet de camp	<p>Le <u>déclarer</u> sur ROADS, cela nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur.rice</li> <li>- Le lieu</li> <li>- Les dates</li> <li>- Les effectifs prévisionnels</li> </ul> <p>Vous devez ensuite alimenter ROADS le plus possible pour le Tremplin camp. Nous vous demandons de déposer le maximum de documents <b>pour le 10/05</b>.</p>
Tremplin camp – <b>13/05 et 14/05</b> Étape essentielle dans le processus de validation du projet de camp.	<p><u>Se former</u> sur différentes thématiques (pédagogiques, financières, organisationnelles, ...), <u>s’entretenir</u> avec la Région au sujet de chacun des camps.</p> <p><i>La présence des organisateur.ices et directeur.ices permet d’y conduire un entretien avec l’équipe régionale afin d’en parcourir les éléments essentiels. Des ateliers permettent en parallèle d’échanger entre participants et de se former plus particulièrement sur différentes thématiques.</i></p>
Séjour “en construction” à alimenter <b>jusqu’au 31/05</b> L’Équipe Régionale (ER) regardera régulièrement ce qui est renseigné, le/la correspondant.e de l’ER qui suit votre SLA sera votre contact privilégié.	<p><u>Déposer et renseigner</u> les informations relatives au séjour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déposer le projet pédagogique</li> <li>- Déposer le budget</li> <li>- Renseigner l’équipe d’animation</li> <li>- Renseigner les effectifs</li> <li>- Renseigner les informations logistiques</li> </ul> <p>Puis <u>envoyer en “validation”</u> <b>avant le 31/05</b>.</p>
L’Équipe Régionale instruira les dossiers de camps début juin.	<p>Selon la grille de validation transmise par la CME (Commission des Méthodes Éducatives, l’une des 3 commissions nationales, celle qui travaille sur les aspects éducatifs et pédagogiques).</p> <p><u>Si le camp n’est pas validé</u> : l’ER prendra rapidement contact avec la SLA pour permettre la réalisation du camp, ou à défaut, trouver des solutions.</p>
Une fois le camp validé	<p>Vous pouvez utiliser ROADS pour tenir à jour les effectifs de votre camp, ce qui est obligatoire pour les Accueils Collectifs de Mineurs (ROADS peut donc vous permettre de générer rapidement votre registre de présence).</p>

Partie 2 : PENDANT le camp	
La visite de camp	<p>L’ER ou une personne habilitée, viendra probablement <u>visiter votre camp</u>. Si cela est le cas, vous serez prévenue via ROADS, vous saurez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui viendra visiter votre camp.</li> <li>- Quand il/elle viendra (cela sera vue avec vous avant).</li> <li>- Vous aurez également accès au compte rendu quand le visiteur l’aura déposé (ou renseigné directement sur l’outil).</li> </ul>
En cas de problème : l’astreinte	<p>2 numéros d’astreinte seront à votre disposition :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <u>L’astreinte régionale</u>, l’ER se répartira les semaines pour être disponibles 7j/7 - à <b>joindre en cas de doutes, en cas de besoins de conseils, si vous avez des questions, si vous êtes confrontés à des problématiques qui vous dépassent, en cas d’urgence.</b></li> </ol>



## PROCÉDURE RÉGIONALE POUR LES CAMPS 2023 (BZH/PDLL)

2) L'astreinte nationale, un numéro tenu par des salariés et bénévoles de l'association - **à joindre pour signaler un incident grave ayant eu lieu sur le camp, si vous n'avez pas trouvé de réponse au niveau régional.**

**01 48 15 17 80**

### **Incidents/Accidents devant faire l'objet d'un signalement et d'une déclaration**

- Décès
- Accident individuel nécessitant une hospitalisation ou un passage aux urgences
- Accident individuel susceptible d'entraîner une incapacité de longue durée
- Incident ou accident concernant un nombre important de victime (intoxication alimentaire, épidémie, ...)
- Incident ou accident ayant entraîné l'intervention des Forces de l'Ordre ou de sécurité
- Incident ou accident ayant entraîné un dépôt de plainte (fugue, interpellation de mineurs,...) ou ayant donné lieu à un procès verbal d'audition
- Incident mettant en péril la sécurité physique ou morale de mineurs (infraction, affaire de mœurs,...)
- Incident pouvant donner lieu à une médiatisation importante

### **Partie 3 : APRES le camp**

Bilan du camp

Faire un bilan du camp, et le renseigner sur ROADS pour clôturer le séjour. Cela permettra à l'ER de préparer le Comité régional de rentrer, mais également à l'association de disposer de données pour faire un bilan de l'été pour une utilisation interne et pour nos partenaires.